

Goutelas : le souffle de Paul Bouchet, l'esprit de Goutelas, le projet du centre culturel¹

Le souffle de Paul Bouchet : il fut l'initiateur de la restauration de Goutelas, dont il souhaitait faire un haut-lieu de réflexion notamment en matière de justice. Il en fut aussi l'un des principaux animateurs et lui a donné un souffle dont témoigne l'esprit humaniste qui se perpétue après plus d'un demi-siècle. Une permanence qui n'exclut pas l'évolution. Il était sensible - comme avocat, conseiller d'Etat puis président de la Commission des interceptions de sécurité, mais aussi comme président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, puis du mouvement ATD Quart Monde - aux faiblesses de l'humanisme de la Renaissance et des Lumières, qui entendait émanciper les individus mais laissait de côté une partie des êtres humains (les pauvres, les femmes, les « sauvages ») et séparait l'homme de la nature pour mieux la dominer. Il percevait aussi l'émergence d'un humanisme « des interdépendances » qui appellerait une solidarité sociale (entre tous les humains, y compris les générations futures) et écologique (entre humains et non humains).

L'esprit de Goutelas : ce lieu est avant tout une œuvre collective. Celle des hommes et des femmes d'origines, d'expériences et de croyances diverses, qui se lient et se mettent en mouvement en 1961-1962, en ce temps troublé de la fin de la guerre d'Algérie. Restaurer un château en ruines en pays d'Astrée n'était pas pour eux une simple entreprise de sauvegarde. Agriculteurs, artistes, avocats, employés, enseignants, femmes « au foyer », médecins, ouvriers, très inégalement empreints de culture classique ou familiers de « la vie culturelle » des grandes cités, engagés ou non dans l'action syndicale, politique, locale, croyant au ciel ou n'y croyant pas, certains anciens de la Résistance, avaient la même volonté de confronter les pratiques et les idées, d'échanger leur savoir et leur expériences.

On peut penser que la démarche initiée à Goutelas a fait émerger une « communauté culturelle », au sens de la déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) : « *un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer* ». Des références au premier rang desquelles s'affichent la tradition humaniste, l'attachement aux valeurs de démocratie, d'égalité et de justice, la volonté d'œuvrer « en son lieu » en pensant « avec le monde », et donc de s'inscrire dans la dimension positive de la mondialisation. Si tous ceux auxquels Goutelas doit sa renaissance, et tous les acteurs actuels du Centre culturel, composent une telle « communauté culturelle », il ne s'agit en rien d'une communauté fermée sur elle-même. Leur objectif était, et reste, de s'ouvrir au monde et d'abord au monde voisin des habitants du Forez et des territoires proches. Les activités de Goutelas, entendent contribuer à l'exercice effectif, par « chacun » de ceux qui le veulent bien, de son droit de participer à la vie culturelle. Il se confirme ainsi que l'effectivité de ce droit se nourrit d'initiatives d'acteurs autres que des collectivités publiques – voire d'acteurs économiques, ou de mécènes. Les initiatives portées par Goutelas sont des vecteurs de la réalisation de ce droit pour nombre de personnes.

Le projet de Goutelas, labellisé Centre culturel de rencontre en 2015 : créer un espace civique et culturel en milieu rural à travers la thématique « humanisme, droit, création », associée à la recherche et à l'expérimentation en éducation populaire. Il prend forme par la diversité des propositions culturelles, la recherche de modes hybrides pour l'accès à une culture non intimidante, la coordination de créations partagées entre artistes professionnels et amateurs. Les actions de médiation liées aux résidences d'artistes locaux ou étrangers, les partenariats avec des associations à but culturel, social ou économique, les chantiers collectifs d'aménagement du site donnent à l'aventure de Goutelas sa spécificité à la fois une et multiple grâce à la diversité des personnalités et des milieux professionnels associés dans l'aventure. Ces « activistes du lieu », venus d'horizons variés, ont intuitivement pratiqué le « croisement des savoirs ».

En ce sens, le Centre culturel de Goutelas apporte une réponse à l'énigme posée par le droit international qui affirme à la fois que la diversité et le pluralisme des cultures sont « *patrimoine commun de l'humanité* » (convention de l'Unesco, 2005) et que les droits de l'homme sont « universels » (Déclaration universelle ONU, 1948). Cette réponse va plus loin que la simple juxtaposition car elle utilise les différences pour nourrir et faire évoluer, de façon parfois imprévisible, le projet commun. On pourrait la nommer « créolisation ». Une fois de plus Édouard Glissant montre en effet la voie lorsqu'il explique comment, au-delà d'un simple mélange quasi mécanique des différences, la créolisation « produit de l'inattendu ». À son échelle, Goutelas participe ainsi à « la créolisation du monde ».

¹ voir notamment *Goutelas par lui-même*, etc